

L'INTERSYNDICALE DES FINANCES PUBLIQUES DE GUYANE (973)



LETTRE OUVERTE AUX ELU(E)S DE GUYANE

La déclinaison locale du volet emploi du Projet Loi de Finances (PLF) 2018 envisage pour la Guyane la suppression/redéploiement de 3 emplois de catégorie B Administratif, 3 des 5 emplois catégorie B Géomètre et 1 emploi catégorie C Administratif.

Pourquoi ces suppressions d'emplois en Guyane

Compte-tenu de nos surcharges de travail et de la souffrance engendrée, il n'est pas concevable de supprimer des emplois en Guyane. Les mouvements sociaux de mars-avril 2017 ont démontré le malaise général qui existe en Guyane.

Pourquoi maintenir les cinq emplois de Géomètres en Guyane

Les représentants des personnels en intersyndicale interpellent l'ensemble des élus sur l'avenir du Cadastre en Guyane et les conséquences sur le budget des collectivités locales.

- Parce qu'il y a une incidence directe entre le maintien de ces emplois et le budget des collectivités.
- Parce qu'en cas de litige sur le calcul de l'impôt, le géomètre se rend sur le terrain pour permettre la correction et la juste imposition.
- Parce que depuis des années aucun géomètre ne s'est rendu sur les communes en pleine expansion et notamment dans l'ouest du territoire.

Pourquoi la Direction Régionale des Finances Publiques demande la suppression de 3 emplois de géomètres sur 5 en Guyane

Aujourd'hui, une attaque sans précédent contre le plan cadastral est planifiée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Direction Régionale des Finances Publiques de la Guyane.

Il s'agit dans un avenir proche de ne plus mettre à jour le plan cadastral de la Guyane, afin de recentrer la mission des géomètres du Cadastre sur le « tout fiscal ».

Cette décision si elle venait à s'appliquer, reviendrait à démanteler le Service du Cadastre.

En effet la topographie (mise à jour du plan) est indissociable de la fiscalité, tant leur imbrication est fondamentale dans le recensement de la matière imposable que dans le suivi des permis de construire et déclarations préalables. C'est ce travail commun qui apporte l'indispensable aide technique aux communes, lors des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID).

Contrairement aux propos du Directeur Régional des Finances Publiques (DRFIP) qui affirme qu'il s'agit de redéploiement, nous sommes bien face à la suppression de deux postes de géomètres restés vacants. Pire, il anticipe la troisième suppression du poste d'un géomètre qui doit partir à la retraite. Ces postes seront transférés au Service National de la Documentation Cadastre (SNDC) à Saint-Germain en Laye (Yvelines-78) dans une cellule dénommée « Outremer » à 8000 kms de la Guyane.

En outre, les Géomètres-experts ont besoin des géomètres du Cadastre pour :

- Vérifier les documents d'arpentages dans les délais raisonnables,
- Maintenir un plan de qualité et le refaire au besoin via des remaniements.

Or, ces opérations techniques nécessitent plusieurs semaines de travail sur le terrain, des travaux de vérification, des contacts avec les propriétaires, ce qui n'a pas été fait depuis longtemps.

Les Géomètres-Experts rappellent depuis plusieurs années que c'est tout un pan de l'économie locale et la collecte des taxes qui sont en péril.

Les Elu(e)s ont-ils la garantie que les trois emplois transférés au SNDC vont être utilisés pour la Guyane ?

NON ! il n'y a aucune garantie car les emplois seront partagés entre la Guyane, Mayotte et certainement les autres départements.

Pourquoi la Direction Régionale des Finances Publiques dit que la Guyane n'est pas attractive et que tout le monde finit à tort par le croire

Parce qu'il n'y a aucune volonté de la part de la Direction Régionale des Finances Publiques pour mettre en œuvre les dispositifs efficaces et nécessaires pour accueillir dans de bonnes conditions le personnel.

Exemples :

1. Absence d'un parc immobilier réservé aux personnels du Ministère de l'économie et des finances notamment sur les villes de Kourou et Saint-Laurent du Maroni.
2. Insuffisance du parc immobilier de l'île de Cayenne.
3. Refus de remboursement inhérents à certains frais de déplacement.

Comment pourvoir immédiatement les emplois vacants des géomètres, dans l'avenir

- En attendant que les postes soient pourvus, un renfort du Service National de la Documentation Cadastre (SNDC) est indispensable avec l'appui de la Brigade Nationale d'Intervention Cadastre (BNIC) et surtout en donnant aux géomètres de cette brigade les moyens matériels et financiers pour travailler en Guyane.
- En sollicitant les établissements scolaires qui forment au métier de géomètres.
En effet la Direction Régionale des Finances Publiques de la Guyane n'a jamais sollicité ces établissements scolaires.
- Il est possible en local de recruter des géomètres contractuels.
- Il s'agit ensuite de les aider à la préparation au concours de géomètre du cadastre avec un accompagnement financier, matériel et humain dans le cadre de cette préparation.
- Il convient également de faire la promotion des emplois en Guyane dans les lycées concernés.

A Cayenne le 10 janvier 2018,

L'intersyndicale des personnels des Finances Publiques de Guyane